



Retention de testament par un etranger a la famille

Par **jogio**, le **22/04/2011** à **22:57**

Bonjour,rrnrnJe me pose une question au sujet du testament de mon pere. Il est decede il y-a quelques mois et nous sommes 5 freres et soeurs. A sa mort, il etait veuf et vivait avec sa compagne. Le lendemin de son deces, sa compagne a contacte une de mes soeurs pour la rencontrer chez le notaire afin de lui donner le testament de mon pere. Le notaire a pris connaissance du testament, en a fait une copie. Quand il l'a rendu (sans en donner lecture a ma soeur) la compagne de mon pere a recupere le document. Nous, les enfants, n'avons pu prendre connaissance du testament qu'une semaine apres quand le notaire a pu nous recevoir. La compagne de mon pere a garde le document tout ce temps en refusat d nous en livrer le contenu. rnrnAvons-nous un recours quelconque contre la compagne de mon pere? Le notaire a t'il fait correctement son travail ?rnrnMerci de vos conseils.

Par **corimaa**, le **22/04/2011** à **23:06**

Elle a fait ce qu'elle devait faire, donner le testament au notaire. Peut etre etait-ce ce que votre père lui avait demandé. rnrnPeut etre a-t-elle eu peur que les 5 enfants de son compagnon prennent possession de tout ce qui appartenait à leur père sans rien lui laisserrnrnQue disait ce testament, lui donnait-il quelque chose ?